

Article 31 du Règlement

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Hamilton Mountain (M^{me} Phinney). Elle porte sur cette très importante question de l'universalité des programmes sociaux au Canada. Le gouvernement conservateur entend soutenir que la récupération des prestations de la sécurité de la vieillesse n'est pas une atteinte à l'universalité, mais, de fait, elle l'est.

M. Dick: Vous avez tort.

M. Blackburn (Brant): Pour moi, il est évident que, une fois que des mesures gouvernementales prévues dans un budget permettent la récupération entière d'un service social. . .

M. Dick: Chez les riches.

M. Blackburn (Brant): . . . c'est la fin de l'application du principe de l'universalité.

M. Dick: Non, ils reçoivent tous un chèque.

M. Blackburn (Brant): Le ministre des Finances pourrait décider, l'année prochaine, d'abaisser le montant, qui est actuellement de 50 000\$, à 40 000\$, à 30 000\$ ou à 25 000\$. La sécurité de la vieillesse deviendrait alors une aumône du gouvernement, une forme d'aide sociale aux personnes âgées à la retraite. C'est la fin de l'universalité.

M. Dick: Posez-vous une question?

M. Blackburn (Brant): Voici la question que je veux poser à la députée de Hamilton Mountain que je remercie pour son premier discours à la Chambre, si c'est bien le premier. En tout cas, c'est le premier que j'entends d'elle à la Chambre. Je la félicite pour ce discours et son élection. Je lui demande si son parti rétablirait l'universalité s'il était élu aux prochaines élections.

Mme Phinney: Monsieur le Président, l'universalité reflète le droit fondamental de tous les Canadiens. Où s'arrêtera-t-on? Le gouvernement fixe aujourd'hui le seuil à 50 000\$. Ce seuil pourrait être de 40 000\$ l'année prochaine et de 30 000\$ l'année suivante. Le droit de tous les Canadiens à leur pension et aux allocations familiales est un droit fondamental.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est terminée. Débat. Le député de Fredericton (M. Bird) sera le premier à intervenir à 15 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA RECONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE COMME MEMBRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, l'assemblée de 166 membres, organe de direction de l'Organisation mondiale de la santé, a entamé sa session annuelle de deux semaines hier. Il se pourrait que l'organisation prenne aujourd'hui un vote très important mais propre à semer la discorde. Le vote portera sur la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine comme membre à part entière.

Si elle devenait membre à part entière de l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de libération de la Palestine pourrait automatiquement se joindre à d'autres organismes tels la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les États-Unis, qui contribuent à raison de 25 p. 100 au budget annuel de 73,8 millions de dollars de l'Organisation mondiale de la santé, devraient se prononcer contre cette proposition, car l'OLP n'est pas un État légitime ayant un territoire, des frontières et un gouvernement. Il serait donc à la fois injuste et prématuré d'accepter cette organisation comme membre à part entière. Je suis heureux de dire que, pour les mêmes raisons, le Canada votera lui aussi contre la proposition.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**L'INCINÉRATEUR DE DÉCHETS DE DÉTROIT**

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans l'État du Michigan. L'incinérateur de déchets de Détroit sera achevé ce mois-ci sans qu'y soient installés tous les dispositifs anti-pollution les plus perfectionnés. Le gouvernement n'a pas même levé le petit doigt pour arrêter ou retarder la construction du plus gros incinérateur du monde.

Cette énorme installation est située qu'à trois milles de la frontière canadienne, mais ses émanations se répandront fort loin en territoire ontarien. Nous recevons chaque année les émanations d'oxydes de soufre, de chlorures d'hydrogène, d'arsenic, de chrome, de mercu-